

N/REF : 3/04/2026 11H25 C:024888 I:35881
V/REF : 2101634
V/Email reçu le Vendredi 03/04/2026 à 11H25

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

V/REF.IMM. [0302]
IMMEUBLE : LE DOMAINE ST MICHEL
8/9/10 IMPASSE DES COURSONS
38640 CLAIIX

St Martin-H, le 24 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE IMPASSE DES COURSONS CLAIIX LE DOMAINE ST MICHEL
M FAUCHER 06 77 86 40 19

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE / CURAGE DE LA STATION DES EAUX USÉES
LA SOCIÉTÉ CROS EST INTERVENUE CAR NOUS PENSIONS QU'IL Y AVAIT UN
PROBLEME DE POMPE, CROS NOUS INDIQUE QUE
LA STATION EST REMPLIE DE LINGETTES.
MERCI DE REMETTRE EN SERVICE LA OU LES POMPES.

Donneur d'ordre : Mme J LESCENE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/04/2026 A 15H15:
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
NETTOYAGE ET LAVAGE DES POMPES DE RELEVAGES
IMPORTANTE ACCUMULATION DE GRAISSE ET DE LINGETTES
PREVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION POUR ASPIRATION DES PANIERS
REPLI CHANTIER

LE 21/04/2026 A 15H15
POMPAGE ET NETTOYAGE DU PANIER
REMISE EN PLACE
CONTROLE DES POMPES
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 23/04/26 à 11H31 Mme J LESCENE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 03/04	1	174,79	174,79
2,25	H(s)2ème personnel	2	57,92	130,32
1,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 21/04	3	174,79	262,18
TOTAL H.T.				567,29
T.V.A. a 10,00%				56,72
TOTAL T.T.C.En EURO				624,01

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN